Nº 74518

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2018-2019

PROJET DE LOI

relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(26.4.2019)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 25 avril 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 avril 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 26 mars 2019 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 15 votants, le 26 avril 2019.

Le Secrétaire général, Marc BESCH La Présidente du Conseil d'État, Agny DURDU